



Commune de

Cadolive



PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1. ANNEXES SANITAIRES

5.1.1 SYSTÈME D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ELIMINATION DES DÉCHETS SUR LA COMMUNE DE CADOLIVE

La collecte

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, exerce l'intégralité de la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés, à savoir la collecte, le transfert, la collecte sélective et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le traitement et la valorisation

Sur la commune, le mode de collecte des ordures ménagères se fait en porte à porte. Une fois collectés, les déchets sont acheminés au Centre de Transfert de Peypin puis redirigés vers le centre de stockage du Mentaure à La Ciotat. Les résidus des déchets sont enfouis dans des casiers en vue de la production de biogaz.

En 2013, 576 tonnes d'ordures ménagères (OM) ont été collectées sur la commune représentant 1,5% des déchets de la CAPAE.

Le tri des déchets se fait à plusieurs niveaux à travers :

- la mise à disposition de Points d'Apports Volontaire (PAV) permettant la récupération du verre, du papier, des cartons et des emballages en vue de leur recyclage ou de leur valorisation. Au total, la CAPAE a installé 317 PAV, soit 1 PAV pour 319 habitants (chiffre 2013). Cadolive compte 4 PAV soit 1 PAV pour 539 habitants. Chaque PAV comprend au minimum une colonne de chaque flux, verre, journaux magazines, emballages. Cadolive a le taux de PAV par habitant le plus fort de l'agglomération.
- une déchetterie. Cadolive dépend de la déchetterie de Peypin, située dans la zone industrielle de Valdonne. Elle assure le recyclage ou la valorisation des encombrants, des gravats, des végétaux, des papiers/cartons, des ferrailles, des batteries ...

La déchetterie de Peypin, en 2013, a accueilli 5 861 t de déchets.

- une collecte sélective en porte à porte spécifique aux encombrants. La collecte des encombrants a lieu une fois par semaine, sur rendez-vous. Une fois collectés, les déchets issus du tri sont acheminés vers des filières de valorisation agréées.
- une récupération des déchets à risque infectieux (piquant et tranchant). L'Agglo a passé une convention avec l'association ALMA MATER pour la récupération et le traitement des déchets piquants tranchants conformément à la réglementation. Ainsi, via un réseau de pharmaciens (liste disponible sur le site de l'Agglo), les malades auto-médicalisés peuvent bénéficier par l'intermédiaire de leur pharmacien des moyens de pré-collecte (boîte jaune) pour la récupération des piquants tranchants. Ces boîtes sont orientées vers un traitement adapté (incinération).

Une politique intercommunale volontariste

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile mène une politique de sensibilisation et de réduction aux déchets à travers plusieurs actions :

- la distribution de poubelles bi-compartmentées (à venir),
- mise à disposition de composteurs individuels adaptés pour les maisons et les appartements,
- des ateliers de sensibilisation au compostage,
- des actions de communication par des ambassadeurs du tri destinés à sensibiliser la population et les enfants scolarisés au tri sélectif,
- la création d'une police environnementale (à venir),
- la distribution de poubelles bi-compartmentées (à venir).

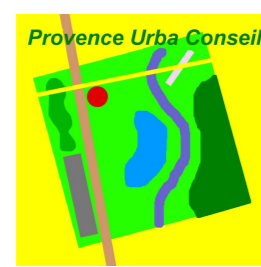
Plan Local d'Urbanisme

5.1.

Annexes Sanitaires

5.1.1 Carte de localisation des PAV

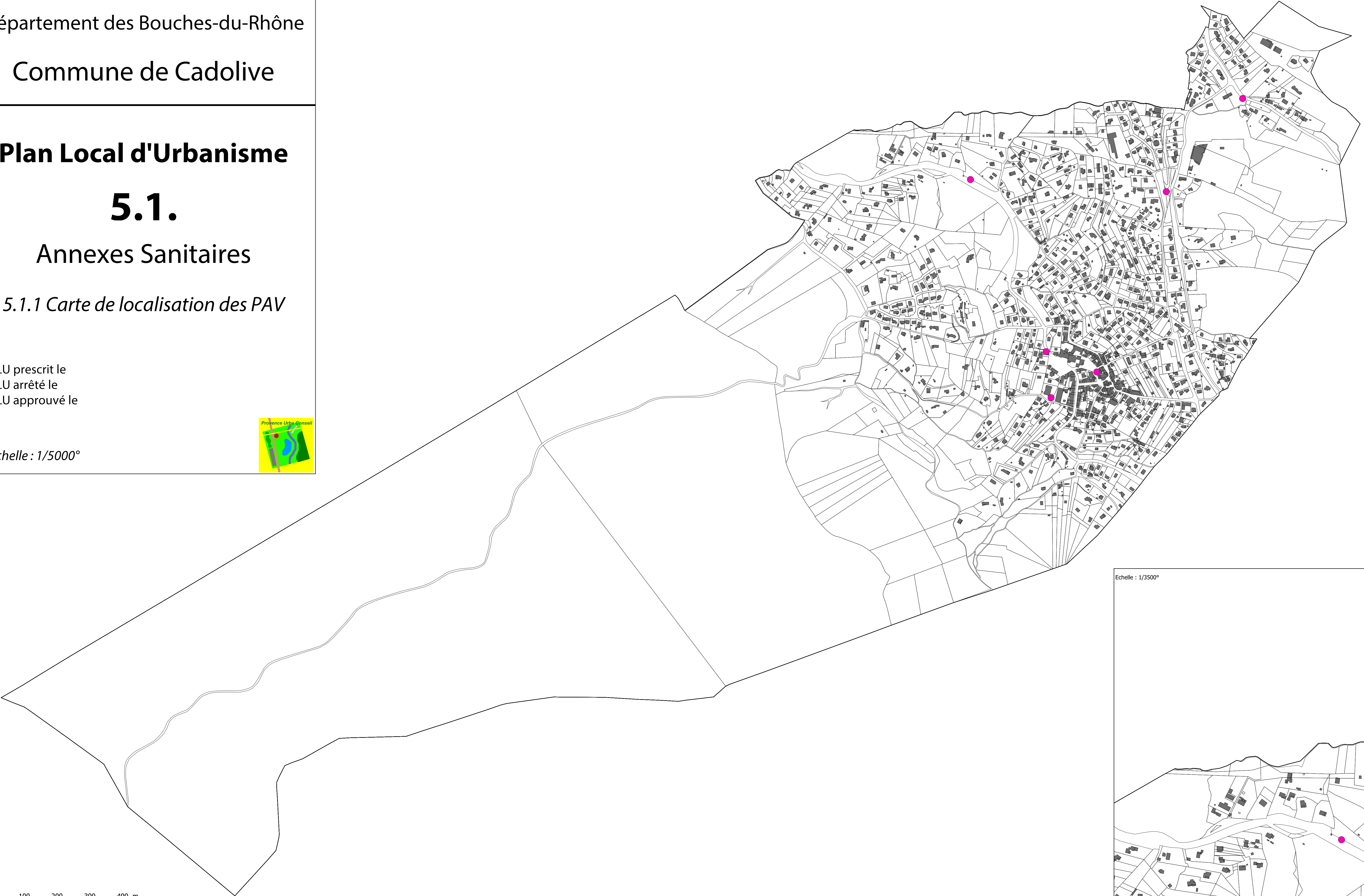
PLU prescrit le
PLU arrêté le
PLU approuvé le



Echelle : 1/5000°

0 100 200 300 400 m

Légende
● Point d'Apport Volontaire



Echelle : 1/3500°

